



Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et autres mesures et initiatives**

Déclaration présentée par IOGT International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Tout au long de son histoire de plus de 160 ans au service des communautés à travers le monde, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont constitué une priorité pour IOGT international. Cette perspective et cette compréhension font que notre organisation est à la fois pleine d'espoir et préoccupée. Nous avons bon espoir parce que nous avons constaté des progrès considérables et d'importantes réalisations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Nous sommes préoccupés car des défis majeurs se posent à nous s'agissant des progrès réalisés mais aussi de la santé et du bien-être des femmes et des filles en général.

Il y a vingt ans, la communauté internationale s'était rassemblée et les gouvernements avaient affirmé leur détermination à promouvoir les objectifs d'égalité des sexes, de développement et de paix pour toutes les femmes partout dans le monde dans l'intérêt de toute l'humanité. Or, si des progrès ont été effectivement réalisés, le potentiel de changement durable et de transformation a été pratiquement inexploité.

Les défis actuels contre lesquels bute la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que les opportunités de réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le programme de développement pour l'après-2015, sont trois fléaux mondiaux : les maladies non transmissibles, le VIH et le sida et la violence sexiste.

Ces trois fléaux accablent de façon disproportionnée les femmes et les filles, en particulier les femmes des pays à revenus faibles et intermédiaires et elles ont un facteur de risque commun et dangereux : la consommation d'alcool.

L'alcool est l'un des quatre principaux facteurs de risque dans l'épidémie mondiale des maladies non transmissibles. Les maladies non transmissibles sont la principale cause de décès dans le monde. Pas moins de 35 millions de personnes, dont 18 millions de femmes, meurent chaque année de maladies non transmissibles. Ces maladies constituent la plus grande menace pour la santé des femmes dans le monde, affectant un nombre croissant de femmes dans leurs années les plus productives dans les pays en développement.

L'alcool est un facteur de risque dans l'autre fléau mondial qu'est la violence sexiste. Une femme sur trois est victime de violence au moins une fois au cours de sa vie. Dans certaines parties du monde, la violence sexiste est liée à l'alcoolisme dans quasiment 80 % des cas. La commercialisation de l'alcool qui sexualise et déshumanise les femmes joue aussi un rôle impardonnable dans la perpétuation de la culture la chosification des femmes.

L'alcool est également un facteur de risque dans la transmission du VIH parce qu'il augmente la probabilité des comportements sexuels à risque, tels que les rapports sexuels non protégés, le changement fréquent de partenaires ou le sexe violent. L'alcool affaiblit le système immunitaire, rendant l'organisme plus vulnérable au VIH, de même qu'il rend l'adhésion des personnes séropositives aux schémas thérapeutiques plus problématique. Les femmes sont accablées de façon disproportionnée par plusieurs aspects de l'épidémie du VIH.

Ce coup d'œil sur la preuve la plus élémentaire montre que ces trois épidémies affectent triplement l'égalité et l'autonomisation des femmes au XXI^e siècle. Pendant qu'un nombre croissant de filles et de femmes bénéficient de progrès en

matière d'égalité des sexes et d'égalité des chances, ces progrès sont néanmoins compromis.

IÖGT international prend note de la décision prise par la communauté internationale, il y a 20 ans, de prendre les mesures nécessaires pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et lever les obstacles à l'égalité des sexes, ainsi que de sa détermination à promouvoir les objectifs d'égalité des sexes, de développement et de paix pour toutes les femmes partout dans le monde.

Aujourd'hui, nous savons mieux que jamais que l'alcool est un obstacle à la réalisation de ces objectifs importants. Les ravages de l'alcool affectent profondément la vie des femmes partout dans le monde.

C'est dans cette optique que nous souhaitons encourager les gouvernements du monde à utiliser les outils d'une politique efficace et à fort impact en matière d'alcool dans les efforts communs pour la promotion et l'autonomisation des femmes. Les mesures de la politique en matière d'alcool telles que le principe des trois « pratiques optimales » de la politique en matière d'alcool décrites par la Banque mondiale, le Forum économique mondial et l'Organisation mondiale de la santé, parmi d'autres, sont des outils indispensables pour la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Les femmes et les filles de notre monde, qui sont confrontées à ces épidémies qui les affectent de façon disproportionnée, et qui ont subi l'oppression pendant des siècles, méritent plus que quiconque que la communauté mondiale décide d'employer tous les outils factuels à sa disposition pour faciliter un changement en profondeur et durable. Les mesures en matière d'alcool peuvent contribuer à ce changement pour le bénéfice des femmes et des filles.
